

Ugsel 22

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ATHLETISME INDIVIDUEL et EQUIPES BF / BG - MF/MG

- ➔ **DATE** : le mercredi 23 MAI 2018
- ➔ **LIEU** : SAINT-BRIEUC (**Stade Hélène Boucher**)
- ➔ **HORAIRE** : Réunion du Jury : 9 h 30
Début des épreuves : 9 h 45

QUELQUES POINTS DE REGLEMENTS

Pour toutes les courses en couloirs le départ en starting-blocks est obligatoire. Pour les faux départs, l'ancien règlement reste en vigueur. Chaque athlète a droit à un faux départ.

TENUE

☞ Dans les courses et les sauts, l'athlète doit se présenter en tenue "d'ATHLETE" (tee-shirt, short ou collant et chaussures adaptées). Les enseignants veilleront à la tenue de leurs athlètes. Des sanctions de disqualification pourront être prises sans prévenir. **La tenue de club n'est pas autorisée.**

LICENCES

☞ Tout athlète participant doit être licencié et apte médicalement à la pratique de l'athlétisme en **COMPETITION.**

PROPRETE DU STADE

Des installations propres et fonctionnelles sont mises gracieusement à la disposition de l'UGSEL.

Nous demandons aux enseignants d'insister auprès de leurs athlètes afin que ceux-ci respectent le matériel et la propreté du stade (*utiliser les poubelles mises à disposition*).

VOLS ET OBJETS PERDUS

ATTENTION : SURVEILLEZ VOS AFFAIRES !

L'UGSEL se dégage de toute responsabilité en cas de vols ou d'objets perdus ; c'est aux élèves de faire attention à leur matériel.

ESSAIS

COURSES	CONCOURS	HAUTEUR	RELAIS
1	4	3	2 (même relais et même couloir)

JURY

☞ Chaque établissement devra fournir un nombre de jury en fonction du nombre de postes d'AS. Les inscriptions nominatives sont à faire **PAR INTERNET** (enseignants et jeunes juges) **avant LUNDI 21 MAI - 14h00.**

☞ Il est demandé pour le bon fonctionnement de la compétition de fournir :

- de 1 à 20 élèves → 1 jury adulte
 - de 21 à 40 élèves → 2 jurys adultes
 - + de 40 élèves → 3 jurys adultes
- 1 casse-croûte offert aux jurys adultes

Sachant que, dans la mesure du possible, les rotations permettront de libérer les enseignants pour la gestion de leurs élèves. En cas d'absence au poste un appel au micro sera donné.

ATTENTION : La commission athlétisme ne prendra pas en compte les performances des élèves dont les établissements n'auront pas fourni de jury. Ces élèves-là ne pourront pas être qualifiés pour le régional.

☞ Si vous avez des "JURY-ELEVES" pensez à les faire officier au DEPARTEMENTAL afin qu'ils puissent par la suite officier au REGIONAL, voire au NATIONAL (JEUNE JUGE OBLIGATOIRE).

RESTAURATION

??

RECOMPENSES

Les trois premiers de chaque épreuve recevront une médaille.

✓ **PAR EQUIPE** : seules les premières équipes sont récompensées.



Les médailles INDIVIDUELLES DES EPREUVES AFFICHEES non réclamées le jour de la compétition ne seront pas expédiées.

PARTICIPATION



☞ Un élève qualifié dans une seule épreuve au départemental en individuel pourra participer à une seconde épreuve de son choix.

Pour permettre une bonne gestion de ce point de règlement, les enseignants sont invités à les inscrire sur le formulaire mis en ligne (**demande d'engagement supplémentaire**) et à le retourner au secrétariat dans les délais demandés.

Pour les épreuves non réalisées aux Districts ou non qualificatives au départemental ➤ (perche – marteau – 100 haies – 200 haies – 2 000 m – 3 000 m) ➤ **Inscrire sur le formulaire mis en ligne et à retourner au secrétariat pour le lundi 21 mai.**

Aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée sur place le jour du championnat.

NOMBRE D'ÉPREUVES

☞ Tout concurrent, qu'il soit qualifié à titre INDIVIDUEL ou au titre de l'EQUIPE, peut participer à **4 ÉPREUVES** dont **2 COURSES au MAXIMUM.**

Dans ces 4 épreuves, le relais et le 200 haies ne sont pas comptés.

Il est interdit de doubler : ➡ 1 000 m et 2 000 m ou 3000 m



QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Les demandes de qualifications exceptionnelles pour le REGIONAL devront être déposées au secrétariat le jour du départemental et être justifiées (*utiliser uniquement les formulaires joints. Vous en trouverez aussi au secrétariat le jour du championnat*).

☞ **Tout formulaire INCOMPLET ou avec des références INEXACTES, sera rejeté.**

En cas d'absence de l'élève,
le document de qualification exceptionnelle
doit être déposé au secrétariat avant la fin de la journée.
Toute demande déposée après le championnat ne sera pas étudiée.

QUALIFICATIONS AU REGIONAL

☞ Pour pouvoir prétendre à une qualification au REGIONAL, il faut :

⇒ Réaliser une fois les minima (soit lors des ½ journées districts, soit lors du départemental).

⇒ Participer au championnat départemental - sauf demande de qualification exceptionnelle justifiée par :

➔ Certificat médical,

➔ Convocation à un examen ou un concours (fournir la photocopie),

➔ Une absence de l'établissement "PAE" (fournir l'attestation du Chef d'Etablissement).

IMPORTANT - A SAVOIR

Exemple : un élève ayant réalisé le minima national à la hauteur au départemental, bénéficie de sa qualification au national même s'il ne participe pas à la hauteur lors du régional mais qu'il fait d'autres épreuves.

Jean Dujardin, MG réalise 1m70 lors du départemental. Jean décide de ne pas faire la hauteur au régional mais participe au 50m et à la longueur.

Jean est quand même qualifié sans demande préalable au national. Le secrétariat départemental puis régional, ont fait le suivi de sa performance.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

cf : Règlements 2016/2020 UGSEL Nationale. (voir le site internet).

2 championnats possibles

1 ➔ CHAMPIONNAT "DEPARTEMENTAL" :



BG – BF – MG – MF -

2 ➔ CHAMPIONNAT "CRITERIUM MIXTE" :

Réservé aux établissements de – 300 élèves ou 10 classes. BG/BF et MG/MF



Niveau départemental, régional et national.

Les imprimés de composition d'équipes sont en ligne sur le site internet de l'Ugsel 22 « page athlé b/m ».

**ATTENTION : REMISE DES EQUIPES AU SECRETARIAT
DE LA COMPETITION POUR 14H00 - DERNIER DELAI**

**Bien étudier le règlement pour composer les équipes
(voir règlement).**

**➔ Chaque enseignant est responsable de la composition des équipes.
Toute équipe non-conforme ne sera pas enregistrée.**

ATTENTION : La C.S.R. de qualification se réunit le jeudi 24 mai 2018

**Le département organise un déplacement au National à Parilly
les 20, 21 et 22 JUIN 2018.**